Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Commission de l'éducation populaire

12 avril 2023

Sommaire

Ouverture **2**

Auditions **3**

Etat des lieux de la mise en œuvre du Baccalauréat professionnel « Animation – enfance et personnes âgées » 3

Echanges sur la suite des travaux **11**

Paris, le 12 avril 2023

La séance est ouverte à 17 heures.

Ouverture

Fabien GUICHOU, vice-président de la commission

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette commission Éducation populaire du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Avez-vous tous reçu le compte-rendu de la dernière commission ? Vous pouvez nous soumettre vos remarques par courriel. Il est important que les comptes-rendus vous satisfassent, car ils servent de base à la rédaction des rapports.

Vous aurez compris qu'Anne Carayon, notre Présidente, n'est pas présente. De fait, elle est sur le point de remettre notre rapport sur le BAFA à Sarah El Haïry. Nous avons décidé de maintenir la commission pour ne pas gêner les travaux. Je présiderai donc la commission à sa place. Je vous propose de procéder à un tour de table.

Ahmed HAMADI

Je représente la CNAF. Je remplace la Présidente.

Christophe GAYDIER

Je représente Animafac.

Louise FENELON

Je représente l'UNAT.

Philippe JOLY

Bonjour à tous. Je représente la DGESCO, bureau des diplômes professionnels.

Boris MARIC

Bonjour à vous, Je suis également du bureau des diplômes professionnels.

François BODDAERT

Bonjour à tous. Je suis référent engagement des ministères sociaux.

Arnaud LACOURT

Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Je suis le chef des diplômes professionnels de la DGESCO. N'ayant pas pu être présent, je me suis connecté à distance.

Jérôme LE ROUX

Bonjour à toutes et tous. Je suis inspecteur de la Jeunesse et des Sports et chef adjoint du service départemental de la jeunesse, engagement et sports, dans les Côtes d'Armor.

Manon DUMONTIER

Bonjour, je suis suppléante pour le CNAJEP.

Marc GODEFROY

Je représente l'Union nationale des missions locales. Je précise que je devrai vous quitter à 18 heures 30.

Murielle MURAT

Bonsoir. Je suis inspectrice de l'Éducation nationale et je représente ce soir Sabine Carotti, qui est inspectrice générale.

Une intervenante

Je suis ici pour le (17 :20 inaudible) de la jeunesse.

Auditions

Etat des lieux de la mise en œuvre du Baccalauréat professionnel « Animation – enfance et personnes âgées »

Fabien GUICHOU

Dans le cadre de nos travaux sur les métiers de la jeunesse, et après avoir procédé à quatre auditions la semaine dernière, nous avons la chance d'accueillir la DGESCO. Nous avons besoin de comprendre dans quel contexte le bac professionnel Animation a été créé. Nous souhaitons savoir quelle méthodologie a été mise en place et connaître son contenu.

Philippe JOLY

Pour commencer, il me semble important d'apporter une précision quant aux modalités de travail concernant les diplômes professionnels à la DGESCO. Le bureau des diplômes professionnels travaille avec l'inspection générale de l'Éducation nationale. Nous assurerons donc une présentation à deux voix, avec une première partie sur les données de mise en route des process. Lors de la deuxième partie, nous passerons la parole à Mme Murat.

Nous mettons en place des groupes de travail dans les process de création ou de révision de diplômes. Ils sont systématiquement pilotés par Sabine Carotti, l'inspectrice générale. Nos groupes de travail associent en premier lieu des acteurs de la profession, des enseignants et des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Ce groupe de travail se réunit pour constituer un référentiel de diplôme. Il travaille toujours en concertation. Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation sont construits en concertation permanente avec les professionnels.

Le bac professionnel « animation – enfance et personnes âgées » a été créé en 2020. La première session est prévue en juin 2023. C'est un cycle de formation en trois ans. Il est né à la suite de l'arrêt du bac professionnel « Services de proximité et vie locale », qui ne donnait pas satisfaction au niveau de l'insertion. Il était important de mieux répondre aux enjeux sur l'animation locale.

Monsieur Boris MARIC, chargé d'études – Bureau des diplômes professionnels, Direction générale de l'enseignement scolaire – Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ;

En 2015, une étude commanditée par la DGESCO a fait ressortir le problème du bac professionnel « services de proximité et vie locale ». Des experts du secteur ont été auditionnés entre 2016 et 2017 afin de comprendre les besoins réels du terrain. Un diplôme très différent a ainsi été créé. C'est un diplôme généraliste, au spectre assez large. Il concerne aussi bien les enfants que les personnes âgées en perte d'autonomie.

Entre 2017 et 2018, le groupe de travail a rédigé le référentiel du diplôme et a construit un bloc de compétences. Le référentiel a reçu un avis favorable par la commission

professionnelle consultative du secteur sanitaire et social en juin 2019. Les premiers élèves ont été admis en 2020.

L'objectif du diplôme est de former des animateurs généralistes auprès de publics jeunes et âgés en perte d'autonomie. Ils travailleront dans des structures publiques et dans le privé, lucratif ou non lucratif.

Le diplôme se répartit en trois blocs :

- Le premier bloc permet au professionnel de s'insérer dans une équipe ;
- Le deuxième bloc concerne les animations auprès de personnes en perte d'autonomie ;
- Le troisième bloc correspond davantage à l'animation auprès d'un public de jeunes.

Les titulaires du bac professionnel obtiennent trois des quatre unités du BPJEPS. Il existe donc des passerelles entre les deux diplômes.

Une mention complémentaire a été créée récemment au sein du ministère de l'Éducation nationale. Le bloc facultatif « secteur sportif » est accessible à certains bacs professionnels. En outre, ce diplôme permet une évolution vers l'encadrement pour les personnes qui ambitionnent un parcours à long terme. Il est possible de monter jusqu'au niveau 6.

En 2020, 147 divisions ont ouvert, ce qui représente environ 3 000 élèves.

À la rentrée 2021, les élèves en seconde ont augmenté de 12 %. Le nombre d'élèves a encore augmenté de 8 % en 2022.

On estime que 2 000 personnes seront diplômées en juin 2023.

Philippe JOLY

Il nous a paru logique de séparer les blocs liés à l'enfance et aux personnes âgées.

Boris MARIC

La construction des blocs permet également d'envisager des passerelles ou des équivalences avec d'autres certifications. De fait, certaines certifications sont tournées davantage vers le grand âge, alors que d'autres sont consacrées à la jeunesse.

Fabien GUICHOU

Merci. Nous passons la parole à Murielle Murat.

Madame Murielle MURAT, Inspectrice de l'Education nationale – Académie de Nice.

Nous aborderons maintenant la mise en œuvre de ce référentiel, avec son côté opérationnel et accompagnement. Ce bac professionnel est élaboré au niveau national et avec une déclinaison académique. L'accompagnement repose sur des enjeux de professionnalisation des enseignants et des formateurs pour la mise en œuvre de la formation dans les établissements scolaires. Il vise également la professionnalisation des cadres (inspecteurs et chefs d'établissements) pour une meilleure connaissance des spécificités de ce diplôme.

Je tenterai de démontrer qu'il existe des liens permanents entre le niveau national auquel j'appartiens et le niveau académique. Il est important d'être attentif en permanence aux questions d'actualité qui pourraient émerger sur certains territoires et pour lesquelles il est nécessaire d'apporter des réponses. Ces dernières pourront alors être mutualisées, pour en faire profiter le plus grand nombre. C'est presque une boucle de rétroaction entre le niveau

national, où l'accompagnement est proposé, et l'application de cet accompagnement en académie, avec le repérage de certaines spécificités.

Le niveau national a été pensé dès l'écriture du référentiel. Une réflexion est menée sur les possibilités pour accompagner les équipes enseignantes et les inspecteurs, qui ont la responsabilité du pilotage de ce bac en académie. De fait, ce bac possède une singularité, qui repose sur la spécificité des publics auxquels ce diplôme s'adresse, ainsi que sur la place et le rôle qu'occuperont les périodes de formation en milieu professionnel.

En général, de nombreux établissements ont pour fonction de préparer un geste métier en établissement. Il sera ensuite perfectionné dans les structures d'accueil pour les périodes de formation en milieu professionnel. Or, pour ce bac, le geste métier ne peut pas être reproduit en situation simulée dans les établissements scolaires. La place des périodes de formation en milieu professionnel est donc centrale dans ce diplôme. C'est ce qui lui donne une singularité toute particulière. Le rôle des formateurs sera fondamental.

Il a été proposé de mettre en place un guide d'accompagnement pédagogique. Ce guide a pris une forme innovante, car il a été présenté sous la forme d'une collection nationale de ressources. Ce guide d'accompagnement possède deux entrées :

- Une entrée liée au métier, pour lequel la culturation et l'univers de l'animation est particulièrement important ;
- Une entrée didactique et pédagogique. Elle explique comment bien mettre en œuvre une ingénierie de formation, de manière à faciliter la mise en place du ruban pédagogique au sein des établissements.

L'entrée professionnelle est strictement liée au métier. Toutes les ressources qui sont présentées dans cette collection sont des perles que l'on a agrégées ensemble pour en faire un collier. Elles renvoient à de la documentation professionnelle. Une partie de cette documentation a été créée par des professionnels. On a ainsi accès à des ressources de natures très différentes.

La deuxième entrée, qui est nécessairement concomitante de la culturation faite par les enseignants, est didactique et pédagogique. Les enseignants doivent être préparés à organiser cette ingénierie de formation et à programmer des séquences de formation. Elles permettront de préparer de futurs animateurs. Ils devront avoir acquis un niveau de maîtrise suffisant et satisfaisant de toutes les compétences professionnelles établies dans le référentiel.

C'est une collection de ressources nationales. Elle peut être enrichie après validation de l'inspectrice générale, en accord avec la maturation et des réflexions sur ce diplôme et sa mise en œuvre.

Ce diplôme disposant d'une double valence, les deux secteurs qui ont été retenus sont l'animation socioéducative et socioculturelle pour le public enfant et l'animation sociale pour les personnes âgées. Dans l'entrée strictement liée aux métiers, on retrouve des aspects spécifiquement construits en miroir des deux secteurs retenus.

Dans l'entrée didactique et pédagogique, l'objectif est de proposer un cadre facilitant pour les enseignants, afin qu'ils puissent penser leur plan de formation et le traduire de la manière la plus pertinente possible. On y trouve des éléments pour construire un plan de formation, pour imaginer des plateaux techniques, et pour agréger plusieurs contenus. Des outils de suivi d'acquisition des compétences sont également proposés.

Cette entrée a été livrée aux enseignants dès septembre 2020, pour qu'ils réfléchissent à la mise en œuvre de ce bac.

En parallèle, des plans nationaux de formation se sont déroulés sur deux années. Une action de formation a été conduite à la fin de l'année 2021 sous forme hybride. Elle a permis

de lancer officiellement les opérations de formation et de professionnalisation. Une formation en présentiel a également été proposée à la fin du mois d'août 2021.

Les éléments-clés du premier PNF sont les suivants :

- Acculturer les enseignants autour des méthodologies d'intervention ;
- Aborder la relation entretenue par chacun des deux publics à l'animation ;
- Présenter le cadre social et institutionnel dans lequel l'animation se déroule.

Toutes les académies ont été invitées. Des formateurs de formateurs ont été repérés et ont été sélectionnés pour leurs compétences. Ils se sont déplacés et ont bénéficié de la formation.

Les objectifs de cette formation ont été les suivants :

- Consolider le travail d'acculturation entamé avec la livraison de la collection de ressources ;
- Partager des expériences pour favoriser l'ingénierie de formation autour des dispositifs qui avaient été imaginés en établissement.

Les professionnels de l'animation sont, depuis le début, des partenaires incontournables. Ils ont participé à des conférences et à des animations d'ateliers pour faire vivre des expériences d'animation aux enseignants.

Le projet d'animation a été un élément central du travail réalisé. Il était important d'en faire percevoir les contours. La vie de groupe a également été largement abordée dans le cadre du PNF.

Sur la fin du cycle, il a été décidé de s'attacher spécifiquement à la dualité entre la formation et la certification. Les points-clés du programme de formation ont été les suivants :

- Appropriation fine des compétences et des performances attendues par les élèves en fin de cycle ;
- Les périodes de formation en milieu professionnel : c'est un temps de professionnalisation et de socialisation particulièrement déterminant pour les élèves de BCP AEPA.

La question de la certification a ensuite été abordée. Une réflexion a été menée :

- à propos de la préparation des élèves à l'élaboration du projet d'animation, qui constitue l'épreuve centrale du diplôme (épreuve E2) ;
- à propos des gestes professionnels et des questions liées à l'analyse des pratiques de l'animation. Ces éléments sont particulièrement présents dans les épreuves pratiques et orales E31 et E32.

Des mini-conférences, des échanges et des ateliers ont été organisés de sorte à mutualiser les expériences et à présenter des propositions inspirantes pour les enseignants.

À ces temps de formations s'ajoutent des temps d'« ateliers inspecteurs ». Ils sont souvent déclenchés parle groupe d'inspecteurs qui appartiennent au groupe de travail national, sur proposition et sur repérage de situations identifiées par des collègues en académie.

L'objectif est donc de trouver des temps de régulation et de présentation de questions d'actualité, comme les grilles de certification. Il a aussi été question de la circulaire nationale d'organisation des épreuves du BCP AEPA. La question de la validation des expériences a également été abordée. Par ailleurs, certaines situations ont donné lieu à une foire aux questions et ont permis de traiter des sujets d'actualité et de mutualiser des réponses dans les académies.

Une autre dimension permet d'assurer l'accompagnement au niveau national : il s'agit de la place du partenariat. C'est la première fois que je vois des partenaires professionnels

aussi présents dans tout le processus d'élaboration du diplôme et dans sa mise en œuvre, et même au-delà. De fait, deux conventions nationales ont été signées dès le lancement du bac :

- entre le Groupement des Animateurs en Gérontologie (GAG) et les ministère ;
- entre les FRANCAS et le ministère, pour le secteur socioéducatif et socioculturel.

Ces conventions doivent trouver des déclinaisons en académie. L'idée est de promouvoir le déploiement de ce bac en académie. Cela se traduit par les axes de coopération suivants :

- coopération dans le cadre de l'étude des besoins de compétences, des parcours de formation ;
- accompagnement à l'orientation, à la construction des parcours des élèves et à la découverte du monde professionnel ;
- formation d'enseignants et de professionnels dans l'animation (offres CEFPEP) ;
- mise en relation des acteurs et réseaux sur les territoires ;
- accueil des stagiaires dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel.

Ces deux conventions-cadres et leurs déclinaisons permettent une meilleure connaissance du bac et facilite la communication.

Tous les éléments seront repris et déployés en académie. Les inspecteurs proposent des formations auxquelles les enseignants s'inscrivent. Elles sont ensuite mises en œuvre concrètement sur les territoires. Le rôle des inspecteurs est central : ils permettent aux équipes enseignantes et aux partenaires de se rapprocher et de trouver des modalités de mise en œuvre efficientes.

Fabien GUICHOU

Merci beaucoup pour votre présentation. Je passe la parole à Ahmed Hamadi.

Ahmed HAMADI

Cette présentation répond à la question de l'employabilité et des temps partiels de personnes qui cumulent des fonctions périscolaires et l'aide à domicile. Ce bac donne une dimension bien plus large pour l'emploi. Par ailleurs, j'ai vu que les MFR le faisaient dans le cadre de l'apprentissage.

Philippe JOLY

Les MFR déploient un enseignement particulier, qui est le rythme approprié. C'est une forme d'alternance de PFMP allongée et de temps en centre de formation. En outre, bon nombre de MFR comptent dans leur organisation, leurs propres CFA. Il est important de distinguer les apprentis des jeunes scolaires en rythme approprié.

Ahmed HAMADI

J'ai entendu dire que le CPJEPS risque de disparaître. Cette disparition aura-t-elle une conséquence sur les autres diplômes ?

Philippe JOLY

Je laisserai nos collègues du ministère chargé des Sports répondre, s'ils sont connectés.

Notre du rédacteur : il semble qu'aucun représentant du ministère chargé des Sports n'ait été connecté.

Fabien GUICHOU

Je tiens à rappeler que la présente commission travaille sur les métiers en lien avec les politiques de jeunesse, dans un contexte où les métiers sont vraiment hétéroclites. L'écosystème sur les politiques de jeunesse est dont très évolutif. Nous savions donc que l'on parlerait peu de jeunesse, car il s'agit d'animation pour l'enfance et les personnes âgées. Le fil conducteur est l'animation. L'objectif n'est pas de former des spécialistes de l'adolescence.

Il est intéressant de comprendre quelles sont les mécaniques en termes de diplômes, notamment par rapport au BPJEPS. De fait, trois jeunes sur quatre sont formés sur le BPJEPS « Loisirs tous publics ». Des contingents impressionnants arriveront à partir de 2023. Nous pouvons nous poser la question sur un éventuel lien entre ces diplômes.

Philippe JOLY

Un arrêté du 8 juillet 2021 est le résultat d'un travail conjoint entre la Direction des sports et la DGESCO sur les passerelles entre le bac professionnel et le BPJEPS. Un article indique qu'un titulaire du bac professionnel « Animation enfance et personnes âgées » peut se voir délivrer trois unités :

- UC1 : Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures ;
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation.

Deux mentions : loisirs tous publics et animation sociale.

Cet arrêté incite à faciliter les complémentarités entre certifications.

Jérôme LE ROUX

J'ai mis en place un bac professionnel dans le lycée dans lequel j'étais chef d'établissement. Il est important de rappeler que nous accueillons des jeunes de 14 ou 15 ans en classe de seconde. Ils ne voient que les aspects liés à l'enfance de l'animation. Nous devons les accompagner dans une approche plus généraliste. Ils ne comprennent pas que l'animation concerne également les personnes âgées. On crée parfois de la déception. Un travail est nécessaire en amont pour les préparer.

Philippe JOLY

Quand vous parlez de jeunes, vous parlez principalement de l'enfance. Pour nous, les jeunes sont a minima au collège et jusqu'à l'âge de 25 ans.

Une intervenante

Quels sont les lieux qui accueillent les jeunes ? Éprouvez-vous des difficultés à trouver des terrains d'expérience en milieu professionnel ?

Murielle MURAT

Il n'est pas difficile de trouver des établissements. C'est peut-être un peu plus compliqué dans les territoires ruraux, car l'accès à des structures de jeunesse est réduit. Tous les établissements où les formations ont été implantées ont réussi à mettre en œuvre des périodes de formation.

Les périodes de formation durent 22 semaines sur l'ensemble des trois années : six semaines en seconde, huit semaines en première et huit semaines en terminale.

Il a été décidé que le geste métier commence en classe de seconde auprès des enfants afin de retarder la rencontre avec la personne âgée au sein de sa structure. De fait, une telle expérience peut être troublante pour des jeunes en sortie de collège.

L'animation ne se met pas toujours en œuvre avec des personnes qui s'expriment ou qui se déplacent facilement. Néanmoins, les gestes professionnels pourront se construire, car les premiers gestes métiers auront été éprouvés avec des enfants.

Cette introduction en douceur au monde des personnes âgées a été particulièrement demandée par le fondateur du GAG.

Les structures sont de natures variées. Pour le secteur de l'enfance, les accueils collectifs de mineurs sont privilégiés pour les stages des élèves de seconde. Certaines associations ont également la possibilité de mettre en place des accueils périscolaires. Pour les personnes âgées, il s'agit principalement d'EHPAD.

Nous sommes attachés au niveau d'encadrement sur ces lieux de formation. Nous souhaitons que des professionnels titulaires d'un diplôme de l'animation soient sur place. Les élèves ne doivent pas être uniquement en contact avec des bénévoles.

Fabien GUICHOU

Un dispositif a-t-il été prévu pour suivre la cohorte de 2023 ?

Philippe JOLY

La Direction chargée des statistiques auprès du ministère de l'Éducation nationale et la DARES, qui relève du ministère du Travail, ont mis en place l'outil InserJeunes. Il permet de calculer les taux d'insertion. Des enquêtes sont menées à six mois et à douze mois.

Je rappelle que ce cycle dure trois ans. Dans le paysage de la certification professionnelle, on raisonne souvent en fonction de parcours bien plus courts. Le bac professionnel est un engagement long avec des jeunes qui mûriront et qui évolueront dans leur propre projet professionnel. L'idée d'aborder en premier lieu le monde de la jeunesse, puis l'environnement du grand âge, suit la logique de ce type de formation.

Fabien GUICHOU

Je vous remercie tous pour vos propos. Nous sommes satisfaits de vous avoir auditionnés. Nous suivrons ce bac professionnel avec beaucoup d'attention. Nous poursuivrons avec Jérôme Le Roux.

Monsieur Jérôme LE ROUX, Inspecteur Jeunesse et Sports, Service départemental Jeunesse Engagement Sports – Direction des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor.

Merci beaucoup. Nous n'avons eu besoin que d'un an pour mettre en place ce bac professionnel. Nous avons créé une équipe Adhoc pour porter la création de ce dossier, avec le proviseur, le proviseur adjoint, des enseignants et le Directeur délégué aux fonctions professionnelles et technologiques (DDFPT). Nous avons été accompagnés par une inspectrice. Il nous a été proposé de mettre en place ce bac professionnel dans notre établissement parce qu'Angers occupe une position centrale sur le département du Maine-et-Loire et parce que cette formation n'était pas proposée dans les établissements publics dans le secteur. Elle n'était proposée que dans un lycée privé.

Nous avons évoqué cette formation en juillet 2020 avec notre inspectrice référente. Dès le mois de septembre, nous avons travaillé sur l'ouverture de dossier. La réponse du recteur nous est parvenue en janvier 2021 ; le bac a été ouvert en septembre 2021. La mise en place a été d'autant plus courte que les investissements nécessaires au niveau des plateaux techniques étaient très faibles pour la Région des pays de la Loire.

La mobilisation du corps enseignant a également été très rapide. Deux enseignantes se sont spontanément proposées pour travailler et accompagner l'équipe de Direction dans la mise en œuvre et le portage de ce dossier. Elles-mêmes s'intéressent à ces domaines et sont titulaires d'un BUT carrières sociales. Elles ont également motivé des enseignants de l'enseignement général.

Elles sont enseignantes en sciences biologiques et sciences sociales appliquées et en sciences techniques médicosociales. Ces deux matières font référence au référentiel du bac professionnel animation. Elles ont porté le dossier avec nous jusqu'à l'obtention de la réponse du rectorat. Par la suite, elles ont mis en place une équipe pour motiver l'ensemble des intervenants et pour garantir l'accueil des 15 élèves à la rentrée de septembre 2021.

Nous avons également cherché l'appui d'associations de jeunesse, d'éducation populaire et des collectivités territoriales. Nous leur avons demandé ce qu'ils attendaient de cette formation. Il était important de les associer à notre formation et d'en faire des ressources pour les équipes d'enseignants. En outre, il nous fallait répertorier des collectivités territoriales prêtes à accueillir des jeunes lors des PFMP et à les accompagner.

Nous avons utilisé des leviers pour mettre en place ce bac professionnel. Nous avons fait des retours d'expérience avec les lycées qui avaient déjà mis en place la formation. Nous nous sommes appuyés sur le service départemental pour nous mettre en lien avec des associations d'éducation populaire. Nos enseignants et notre Directeur délégué aux formations professionnelles ont participé à des formations en amont. Nous avons également utilisé notre réseau, notamment dans le monde du sport.

Nous avons donc rencontré peu de freins à la mise en place du bac professionnel.

Nous avons mis en place une communication pour attirer les jeunes. Nous avons organisé des réunions de présentation aux collèges. Nous avons également contacté les principaux de collèges et les psychologues de l'Éducation nationale pour leur expliquer quels profils d'élèves étaient recherchés. En parallèle, nous avons communiqué sur le site de notre lycée.

Le parcours scolaire des élèves que nous avons accueillis était relativement moyen. Certains d'entre eux ont fait de l'animation dans leur club de sport et ont participé à l'accompagnement sur des sorties scolaires. Ils étaient visiblement intéressés par ces activités, principalement pour l'enfance. Ils se focalisent sur l'animation pour les enfants dès l'entrée en seconde. Ils ont très peu de perspectives sur les personnes âgées. Ce thème est donc abordé en première, car les élèves sont déjà plus matures.

Je considère que ce bac professionnel n'est pas une fin en soi. Nos premiers élèves ne seront certifiés que cette année. Cependant, il me semble essentiel de faire n sorte qu'ils se projettent sur leur avenir.

Fabien GUICHOU

Quelle est la place de la fédération de l'éducation populaire dans la mise en place et dans le suivi ?

Jérôme LE ROUX

Cette fédération intervient directement en complément des cours. Elle est donc partie prenante de la formation. De plus, ces associations accompagnent les jeunes. Sur leur temps de formation. Elles ont un rôle de formateur.

Fabien GUICHOU

Un budget est-il prévu pour qu'elles interviennent ?

Jérôme LE ROUX

C'est selon le bon vouloir des associations. Elles ne sont par rémunérées.

Fabien GUICHOU

Les personnes qui interviennent sont-elles des professionnels ?

Jérôme LE ROUX

Oui.

Fabien GUICHOU

Je vous remercie pour votre présentation.

Jérôme Le Roux quitte la séance.

Echanges sur la suite des travaux

Fabien GUICHOU

Nous avons décidé de réserver un temps pour recueillir vos avis sur les auditions de ce soir et pour connaître votre point de vue sur ce rapport sur les travailleurs de jeunesse. Souhaitez-vous que certains sujets soient abordés ? Un draft vous sera bientôt envoyé.

Un intervenant

De fait, j'ai commencé à rédiger à partir des différentes auditions. C'est assez compliqué, car nous abordons des sujets sur les travailleurs de jeunesse et sur les animateurs socioéducatifs. Le bac professionnel nous ramène à l'enfance. Nous sommes donc hors-sujet par rapport à notre champ d'étude. Nous pouvons néanmoins être force de proposition sur d'éventuelles évolutions du bac professionnel.

Aujourd'hui, je n'ai pas de préconisations.

La prochaine plénière aura lieu le 10 mai 2023. La date pourra toutefois être modifiée. Nous souhaitons la faire uniquement en présentiel. Je vous enverrai le draft assez rapidement pour qu'il serve de base de discussion lors de la prochaine réunion.

Fabien GUICHOU

J'ai redécouvert le bac professionnel. Je ne savais pas que les questions de jeunesse n'étaient pas abordées. Nous avons craint une concurrence avec d'autres formations ; la situation est désormais claire. Je pense même que nous devons préconiser certains changements dans le champ lexical. Il induit tout le monde en erreur.

Une intervenante

Il a été dit que la jeunesse va au BP, alors que l'enfance et les personnes âgées vont au bac professionnel. Nous ne pouvons pas accepter que cela se basse par le biais de la typologie de public. Les deux diplômes sont différents et doivent donc faire l'objet d'un véritable choix.

Un intervenant

Il se peut que nous devions nous positionner résolument sur le champ de la jeunesse. Cependant, c'est un niveau 4.

Fabien GUICHOU

Les deux points de vue s'entendent. Il est vrai que cela repositionne le BPJEPS comme un diplôme axé sur la jeunesse. Peut-être est-il difficile d'avoir un bac professionnel sur la jeunesse.

Manon DUMONTIER

Je me suis posé les mêmes questions à la suite de toutes ces interventions. Il me semblait que le bac professionnel était censé ouvrir une voie par le public et non plus par les organismes de formation associatifs. Or, cela ne couvre pas l'entièreté du champ. Je me pose des questions sur la logique générale de la rénovation du BPJEPS et de la remise en place de ce bac professionnel.

Le draft est-il uniquement un état des lieux de ce qui existe ? S'agit-il d'une analyse des besoins concrets du terrain sur les périscolaires et les séjours de vacances ?

Un intervenant

Je me suis efforcé de coller le plus possible à la question de la jeunesse. J'ai mis de côté la question de l'enfance. Le COJ a déjà adopté un rapport sur la formation et la qualification des animateurs périscolaires. Ce sujet a donc déjà été traité. Il est pris en main par le comité de filière.

Certaines auditions étaient hors-sujet : je les ai laissées de côté. Les auditions de la semaine dernière, par exemple, concernaient principalement l'enfance.

Manon DUMONTIER

Ce n'est donc pas la première fois que nous dérivons.

Fabien GUICHOU

Nous formulerons des préconisations. Il est intéressant que nous le fassions de manière plus collaborative. Nous serons les ambassadeurs de ce rapport.

La question des besoins des territoires et de la jeunesse se dessine dans ce draft. Quels professionnels travailleront avec eux ? Les jeunes sont incapables de dire quels professionnels peuvent les accompagner.

Nous ne devons pas oublier que le métier est en tension. 2 000 personnes arriveront sur le marché, mais ce métier de la jeunesse ne fonctionnera pas. Ils ne répondront pas du tout aux fiches de poste. Le métier restera donc en tension.

Je pose également la question des cadres de ces bacs professionnels. Dans les diapositives qui ont été affichées, je n'ai pas vu les termes « méthodes actives » ou « méthodes d'éducation populaire ».

J'aimerais savoir si l'éducation populaire a pris pied grâce à ce diplôme d'éducation nationale. Nous ne répondrons pas à cette réponse ce soir.

Je tiens tous à vous remercier. Je vous donne rendez-vous au mois de mai.

La séance est levée à 19 heures.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.com